

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 septembre 2023 à 19 h 30**
à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Pascale Audray
Provencher, greffière, sont également présents.

23-09-368

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- 2.7 Report du sujet à une séance ultérieure;
- 6.1 Ajout d'un sujet ayant pour titre : « Autorisation de dépense–
Formation sécurité incendie »;
- 7.2 Ajout d'un sujet ayant pour titre : « Demande de panneaux de
sensibilisation – ministère des Transports et de la Mobilité
durable »;
- 13.3 Ajout d'un sujet ayant pour titre : « Autorisation de signature
– Addenda-Entente avec le Titan de Princeville ».

ADOPTÉE

23-09-369

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 et celui de la séance extraordinaire du 28 août 2023.

ADOPTÉ

23-09-370

Avis de motion – Règlement 2023-Projet relatif à la démolition d'immeuble

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no. 2023-projet relatif à la démolition d'immeuble.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-09-371

Avis de motion – Règlement 2023-Projet modifiant le règlement no. 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no. 2023-projet modifiant le règlement no. 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement modifiant le règlement no.2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-09-372

Adoption - Règlement no. 2023-438 modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2303)

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 juillet 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no. 2017-316 concernant le zonage;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 10 juillet 2023 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2023-438 modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2303)*.

ADOPTÉE

23-09-373

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 15 août 2023 au 10 septembre 2023 1 038 758,61 \$
- nos S11635 à S11636, M2834 à M2848, A53437 à A53461

Chèques annulés :

- En date du 20 juillet 2023 au 14 août 2023 (225,00 \$)
- nos A53352 et A53370
- En date du 16 août 2023 (381,82 \$)
- no A53357

Dépôt salaires :

- périodes 2023-32 à 2023-35

ADOPTÉE

23-09-374

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11 septembre 2023 617 493,24 \$
nos S11637 à S11684, A53462 à A53508
- En date du 11 septembre 2023 15 480,05\$
nos S11685 à S11686, A53509 à A53510

ADOPTÉE

23-09-375

Dépôt des états de revenus et dépenses de l'activité bar de l'Opération Bougeotte 2023 et aide financière

ATTENDU le dépôt des états de revenus et dépenses de l'activité Bar de l'Opération Bougeotte 2023;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 450,96 \$ au CPE La petite Bande.

ADOPTÉE

23-09-376

Dépôt des états de revenus et dépenses de l'activité bar de la Fête Nationale 2023 et aide financière

ATTENDU le dépôt d'états des revenus et dépenses de l'activité bar de la Fête nationale 2023 ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 2 254,00 \$ au Club Lions de Princeville.

ADOPTÉ

23-09-377

Annulation de solde résiduaire – réalisation complète de l’objet du règlement no. 2021-398

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l’objet du règlement apparaissant à l’annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU’une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU’il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l’emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d’autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ce solde n’est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans le registre du Ministère;

ATTENDU QU’il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d’emprunt identifié à l’annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l’emprunt et, s’il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est, par conséquent, proposé par la conseillère Martine Lampron, et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville modifie le règlement identifié à l’annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l’emprunt par le montant indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l’emprunt » de l’annexe :
2. par l’ajout d’une disposition prévoyant qu’aux fins d’acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l’annexe :

QUE la Ville de Princeville informe le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire que le pouvoir d’emprunt du règlement identifié à l’annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l’annexe;

QUE la Ville de Princeville demande au ministère d’annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l’annexe;

QU’une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

ADOPTÉE

23-09-378

Embauche – Adjoint à la gestion documentaire

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Antoine Rioux, en date du 11 septembre 2023, au poste d'adjoint à la gestion documentaire, au sein du service du greffe de la Ville de Princeville.

QUE ses conditions d'embauche soient régies par la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

23-09-379

Embauche – Préposée au restaurant du Centre sportif

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Olivia Taschereau, en date du 15 septembre 2023, au poste de préposée au restaurant du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, au sein du service des loisirs de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle préposée au restaurant soient régies par la convention collective des employés municipaux de la Ville de Princeville;

ADOPTÉE

23-09-380

Démission - Pompier

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Dany Gagnon, en date du 5 juin 2023, au poste de pompier à temps partiel au sein du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

23-09-381

Démission – Brigadière

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de madame Marie-Claude Martel en date du 3 juillet 2023 au poste de brigadière scolaire au sein du service des travaux publics de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

23-09-382

Journalier à temps partiel (loisirs)

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche et prenne simultanément acte de la démission de monsieur Alain Pinel en

date du 28 août 2023 au poste de journalier à temps partiel au sein du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la fin à l'emploi de madame Maheux en date du 3 juillet 2023 ce qui correspond à son dernier jour travaillé.

ADOPTÉE

23-09-383

Fin d'emploi - Brigadière

ATTENDU l'adoption de la résolution no 23-04-162 visant à confirmer l'embauche temporaire de madame Diane Maheux au poste de brigadière scolaire en vue d'assurer le remplacement partiel d'une employée absente du travail pour cause de maladie ;

ATTENDU le retour au travail en date du 29 août 2023 de l'employée que madame Maheux remplaçait durant le congé de maladie de cette dernière ;

23-09-384

Bonification du nombre d'heures offertes aux brigadiers scolaires

ATTENDU QUE la Ville de Princeville ainsi que la Commission scolaire des Bois-Francs ont identifié quatre endroits aux abords de l'École Sacré-Cœur de Princeville où le débit de la circulation et la configuration des lieux justifiaient de mettre en place des services de brigade scolaire près des heures de début et de fin des classes afin de sécuriser la traversée des écoliers;

ATTENDU QUE les employés occupant cette fonction sont affectés à un horaire de travail réparti en quatre périodes de travail discontinues dans le courant d'une même journée afin qu'ils puissent être présents lors des heures de pointe, exigeant ainsi des déplacements fréquents;

ATTENDU les difficultés que rencontre la Ville de Princeville relativement au recrutement et à la rétention de brigadiers scolaires, qui s'expliquent en partie par l'horaire de travail discontinu auquel ils sont affectés et aux contraintes que cela implique;

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville bonifie le nombre d'heures pour lesquelles les brigadiers scolaires sont rémunérés par traversée en le faisant passer de 45 minutes à 1 heure la traversée pour compenser le temps qu'impliquent les déplacements fréquents et les inconvénients liés à l'horaire de travail discontinu;

QUE cet ajustement relatif au nombre d'heures pour lesquelles les brigadiers scolaires sont rémunérés prennent effet en date du 11 septembre 2023

ADOPTÉE

23-09-385

Entente – Remplacement partiel temporaire du directeur du service de l’urbanisme

ATTENDU l’absence prolongée d’une durée prévisible de six (6) mois du directeur de l’urbanisme;

ATTENDU que la technicienne en aménagement, urbanisme et inspection municipale Nancy Croteau effectuera une partie des tâches du directeur de l’urbanisme en l’absence de ce dernier, soit du 6 septembre 2023 jusqu’à la première des dates suivantes : (i) la date marquant la fin de l’absence du directeur de l’urbanisme ou (ii) six (6) mois après la date d’entrée en vigueur de la présente entente;

ATTENDU qu’il y a lieu de compenser madame Croteau pour la charge de travail excédentaire assumée en l’absence du directeur de l’urbanisme;

ATTENDU l’entente proposée entre la Ville, le syndicat des employés municipaux et madame Croteau;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d’autoriser le directeur général et la directrice des ressources humaines à signer la lettre d’entente concernant un ajustement salarial relatif à un remplacement partiel temporaire.

ADOPTÉE

23-09-386

Autorisation de dépense – Formation sécurité incendie

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’autoriser la dépense reliée à la formation des pompiers au montant de 23 367,50\$ à la Ville de Victoriaville, d’autoriser la trésorière à payer cette dépense et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l’année en cours.

22-09-387

Programme d’aide à la voirie locale – Dépôt d’une demande pour le 8^e rang

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie local (PAVL) vise à assister es municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructure des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l’exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’estimation du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Princeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Dominic Doucet est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

23-09-388

Demande panneaux de sensibilisation – ministère des Transports et de la Mobilité durable

ATTENDU la demande de l'UNION des Producteurs Agricoles, quant à l'installation de quatre panneaux de sensibilisation sur les routes numérotées du territoire. Les panneaux recherchés ont la mention « Milieu agricole, soyez vigilant » ;

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Princeville appuie ladite demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

23-09-389

Renouvellement de contrat – Service parasitaire

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de renouveler le contrat pour un an avec Bestia Extermination pour le service parasitaire au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnaire au montant total de 484,80 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

23-09-390

Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Plan de gestion des actifs (PGA) en eau

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QU'en avril 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié un nouveau guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) ;

ATTENDU QUE dans le PRIMEAU 2023, des exigences quant à la mise en place de plans de gestion des actifs (PGA) en eau entre 2024 et 2028 ont été ajoutées afin d'obtenir des majorations considérables du taux d'aide financière de base ;

ATTENDU QUE lors de la réunion tenue le 12 juin 2023 par le comité d'ingénierie, il a été convenu de créer un Comité PGA et il a été recommandé de conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'un plan de gestion des actifs (PGA) en eau avec les municipalités intéressées ;

ATTENDU QUE la réalisation des plans de gestion des actifs (PGA) en eau des municipalités intéressés seront coordonnées par le service d'ingénierie ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et plusieurs municipalités dont la ville de Princeville désirent présenter un projet d'embauche et partage d'une ressource commune en gestion d'actifs en eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Princeville s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource commune en gestion d'actifs en eau et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil désigne la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ

23-09-391

Projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaire dans la zone agricole – Jardinerie Fernand Fortier inc.

ATTENDU la décision No 426 591 de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), dans laquelle ladite commission déclare qu'il est déraisonnable de rejeter une demande d'autorisation visant à loger des travailleurs étrangers temporaires en présence d'une décision à portée collective;

ATTENDU le communiqué émis le 31 janvier 2023 par la CPTAQ relatif à un projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires;

ATTENDU les modalités du projet pilote énoncées au document accompagnant ledit communiqué;

ATTENDU que la MRC de L'Érable a l'intention d'adopter prochainement un projet de règlement modifiant son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin d'inclure ces modalités, conformément à l'article 61 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU que La Jardinerie Fernand Fortier inc. de Princeville dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ pour être éligible à ce projet pilote;

ATTENDU que l'installation de maisons mobiles ou de roulottes de chantier pour les travailleurs étrangers temporaires est rendue un besoin pour cette entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

23-09-392

Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Gouvernement du Québec

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le coordonnateur à la bibliothèque et aux activités culturelles, monsieur Denis Leblanc, soit désigné comme mandataire de la Ville de Princeville dans le cadre du programme Appels de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

23-09-393

Prêt d'équipement – Festival Summerfest

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier le prêt d'équipement d'une valeur de 2 000\$ à l'organisation du Festival Summerset qui s'est tenu en date du 26 août 2023, en échange d'un plan de visibilité sur le site de l'événement d'une même valeur.

23-09-394

Demande d'aide financière – Club de patinage artistique de Princeville

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de partenariat financier de la part du Club de patinage artistique de Princeville ;

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'octroyer une commandite de 500\$ en échange d'un plan de visibilité platine du Club de patinage artistique de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette commandite.

23-09-395

Demande de gratuité de salle - CABÉ

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de gratuité de salle du Centre d'action bénévole de l'Érable, pour tenir des rencontres bimensuelles dans les locaux de la ville avec la clientèle des 50 ans et plus vivant sur notre territoire ;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Alphonse-Desjardins au CABÉ pour la tenue de rencontre pour y tenir ses activités visant la clientèle des 50 ans et plus.

23-09-396

Demande de gratuité de salle – Paroisse Bx François-de-Laval

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de la Paroisse Bx François-de-Laval concernant la gratuité du pavillon central du parc Multi-Sport pour la tenue d'une journée d'activités pour les jeunes du cours de catéchèse qui aura lieu le 5 mai 2024 ;

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité du pavillon central du parc Multi-Sport le 5 mai 2024 pour la tenue d'une journée d'activités pour les jeunes du cours de catéchèse.

23-09-397

Demande de gratuité de salle – Démarche être mieux...ensemble !

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de la Démarche être mieux...ensemble ! qui veut offrir une formation en lien avec la prévention du suicide le 28 octobre 2023 ;

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Jacques-Terrien pour la tenue de la formation Les sentinelles le 28 octobre 2023.

23-09-398

Demande de participation et de contribution financière – Légion Royale Canadienne

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de la Légion Royale Canadienne quant à la participation d'un représentant de la Ville à la cérémonie du Jour du souvenir et à la demande de contribution financière ;

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de mandater monsieur Gilles Fortier, maire, pour représenter la Ville de Princeville lors de la cérémonie du jour du souvenir, ainsi que d'octroyer une commandite de 125\$ à la Légion Royale Canadienne.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil

23-09-399

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 41.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher, greffière

Gilles Fortier, maire